



Information de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire sur la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) des Moutiers en Retz (44)

N° PDL 3668 / A PP

La MRAe des Pays de la Loire ne peut pas étudier dans le délai de trois mois qui lui était imparti faute de moyens suffisants, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 10 juin 2026. Elle ne produira donc pas d'avis à l'échéance.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (<u>www.mrae.developpement-durable.gouv.fr</u>).

Fait à Rennes, le 4 septembre 2025 Pour la MRAe Pays de la Loire, le président

Signé

Daniel FAUVRE